

2024-001

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 23 JANVIER 2024

Délibération 2024/ 01
TOME 1

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président, sur convocation faite par lui, le 11 janvier deux mille vingt-quatre.

Présents : Monsieur FROGER, Président
Madame TOUCHARD, Madame BATYS, Madame BRUNET
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame FALLOUX
Madame BOISGARD, Madame REVERDY,
Monsieur MERCK, Madame VASSEUR,
Madame MILLASSEAU, Madame SXAY, Monsieur VAHE

Excusés : Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Madame BATYS
Madame CHANTRON, Mme DÉZÉ

En exercice : 17
Le quorum est atteint

Etaient Présents : 14

Excusés : 3

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie FALLOUX

OBJET : ORGANISATION D'UN VOYAGE SUR UNE JOURNÉE

Vu que le CCAS souhaite organiser pour l'ensemble de la population de Bellevigne-les-Châteaux un voyage d'une journée autour de Chenonceaux le samedi 27 avril 2024,

Considérant que le but de cette journée soit qu'un maximum de personnes puisse participer et donc que le coût soit abordable pour tous, le CCAS décide à l'unanimité de prendre en charge le transport pour un montant de 1060 euros TTC.

Le CCAS fera un mandat administratif à l'Agence de voyage pour payer la facture transport.

La dépense sera à prélever au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le secrétaire de séance
Anne-Marie FALLOUX

Pour Extrait Conforme
Le Président
Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 01/02/2024

